

Conditions Générales de Vente

Dernière révision : novembre 2024

1. OBJET

1.1 Sauf convention écrite contraire, les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute réalisation de prestations par la société Exceliances SAS, fournisseur de la solution logicielle « Easy-by-Exceliances® » telle que décrite ci-après, auprès de l'auteur de la commande (ci-après « Client »), qui les agrée et qui reconnaît en avoir parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment ses propres conditions générales d'achat. En conséquence, le fait de passer commande implique l'acceptation et l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents du Client ou de Exceliances SAS tels que prospectus, catalogues, etc. et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucun autre document que les présentes ne pourra créer d'obligations à la charge des parties ou déroger aux présentes à moins de faire l'objet d'un écrit signé par les parties ou d'une mention dans le contrat accepté conformément à l'article 3.

1.2. Le Client accepte que Exceliances SAS puisse modifier ultérieurement et raisonnablement les présentes conditions générales et que leur relation sera toujours régie par les dernières conditions en vigueur au jour de la commande.

2. DEFINITIONS

Les termes ci-dessous auront entre les parties la signification suivante.

« **Easy-by-Exceliances®** » : est une solution logicielle professionnelle en mode SaaS, propriété d'Exceliances SAS, permettant aux Professionnels de l'Ingénierie Patrimoniale de réaliser des Missions d'Ingénierie Patrimoniale et la production de Contenus et Contenus Numériques associés.

Easy-by-Exceliances® fera référence, sans s'y limiter, à l'interface utilisateur, aux Contenus, Contenus Numériques, Bases de données et codes informatiques utilisés et produits par Easy-by-Exceliances®.

Dans ces Conditions Générales, le terme Service(s) inclut, sans s'y limiter, Easy-by-Exceliances®.

« **Exceliances SAS** » : société par actions simplifiée, editrice de la solution logicielle Easy-by-Exceliances®, de ses Contenus & Contenus Numériques, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 880 880 950, dont le n° de TVA intracommunautaire est FR82 880880950, et dont le siège social est situé, c/o O. Tubetti, 8 place Bir Hakeim, 69003 Lyon.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : désigne les conditions générales d'utilisation de la solution Easy-by-Exceliances®, qui encadrent l'utilisation de la solution par les Utilisateurs.

« **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » : désigne les présentes conditions générales de vente, qui encadre les relations contractuelles entre Exceliances SAS et le Client.

« **Contrat** » : désigne le contrat formé dans les conditions de l'article 3.2 des présentes CGV.

« **Client** » : toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles ayant souscrit à une Offre Commerciale d'Exceliances SAS lui donnant accès aux Services, dont Easy-by-Exceliances.

« **Utilisateur** » : personne physique majeure unique ayant reçu du Client les droits et les Identifiants pour utiliser l'interface d'Easy-by-Exceliances®, ses Contenus et/ou Contenus Numériques.

L'Utilisateur est réputé avoir les connaissances suffisantes en Ingénierie Patrimoniale et assume l'entière responsabilité de son conseil.

« **Compte Utilisateur** » : ensemble des données permettant d'identifier l'Utilisateur lors de son accès aux Services dont Easy-by-Exceliances®.

Le Compte Utilisateur est confidentiel et son utilisation est régie par le chapitre Confidentialité et Protection.

Le Compte Utilisateur contiendra, sans être exhaustif, les Nom, Prénom, adresse e-mail valide, numéro(s) de téléphone(s) valide(s), pseudo et mot de passe pour l'accès aux Services, dont Easy-by-Exceliances®.

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de maintenir ces données à jour.

« **Identifiants** » : ensemble de données permettant d'identifier l'Utilisateur lors de son accès au Compte Utilisateur et aux Services, dont Easy-by-Exceliances® ; typiquement : « pseudo / adresse e-mail » et « mot de passe ».

Les identifiants sont uniques, personnels, confidentiels et intransmissibles.

« **Client Final** » : personne physique ou morale bénéficiaire des conseils du Client et/ou de son(ses) Utilisateur(s).

« **Données Client Final** » : désigne toutes informations et/ou données, notamment Données Personnelles, concernant le Client Final et renseignées par le(s) Utilisateur(s) et/ou le Client Final dans le cadre des Services et qui composent la Base de données Client.

Ces Données Client Final sont la propriété du Client. Il s'agit notamment :

- Identification du client final (personne physique ou morale)
- Données civiles et du patrimoine
- Toutes données complémentaires nécessaires à la réalisation de la mission

Dans le cadre de la pérennité de fonctionnement des Services et afin d'argumentaire en cas de litige, Exceliances SAS se réserve le droit de conserver une copie sécurisée des « Données Client Final », ou d'une partie des « Données Client Final ».

« **Données Personnelles** » : désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence notamment, et sans être exhaustif, à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, notamment pseudo, profil, adresse, informations sur le patrimoine et la(les) rémunération(s), actes légaux, dates communiquées et / ou traitées dans le cadre des Services.

« **Base de données Exceliances** » : désigne toute base de données mise à disposition par Exceliances SAS, constituée notamment et sans être exhaustif par les Simulateurs et leurs composantes de calcul, graphiques, illustrations, des éléments audio et vidéo, des éléments de textes législatifs, des éléments de texte nécessaires au fonctionnement des Services.

« **Base de données Client** » : désigne la base de données constituée des Données Client Final.

« **Éléments** » : désigne les éléments appartenant au Client, objet de droit(s) de propriété intellectuelle et/ou autre(s), mis à disposition d'Exceliances SAS dans le cadre des Services et des présentes Conditions Générales. Il s'agit des signes distinctifs du Client, notamment et sans être exhaustif, logos, dénomination, marque, slogans et emblèmes.

« **Plateforme** » : désigne la plateforme informatique regroupant les Services et accessible à distance en mode SaaS via le réseau Internet depuis l'url easy.exceliances.fr.

« **Partenaire(s)** » : désigne toute personne morale ou physique extérieure à Exceliances SAS et délivrant sous sa responsabilité un service au Client et à son(ses) Utilisateur(s) dans le cadre des Services.

« **Logiciels Tiers** » : désigne tout logiciel intégré à une solution d'Exceliances SAS mais développé ou édité par un tiers.

« **Option(s)** » : désigne tout service complémentaire pouvant être proposé au Client et à son(ses) Utilisateur(s) dans le cadre des Services.

« **Services** » : désigne les services fournis par Exceliances SAS et/ou ses Partenaires par l'intermédiaire de la Plateforme, et destinés à la réalisation de Missions d'Ingénierie Patrimoniale et à leur mise en œuvre.

« Services » inclut, sans s'y limiter ni être exhaustif, les Logiciels édités par Exceliances SAS dont Easy-by-Exceliances® et/ou des Logiciels Tiers, ainsi que leurs Options.

« **Site internet** » : désigne le site internet d'Exceliances SAS dont l'adresse est : www.exceliances.fr

« **Contenus** » : éléments de communication issus du savoir d'Exceliances SAS en Ingénierie Patrimoniale et réalisation de logiciels, soit, sans être exhaustif, les textes, tableaux, graphiques, présentations, formations, marques, logos, photos, audios, vidéos ... produits par les Services dont Easy-by-Exceliances® et Exceliances SAS.

« **Contenus Numériques** » : versions numériques des Contenus.

« **Documentation en ligne** » : désigne l'ensemble des documents expliquant les fonctionnalités des Services et disponibles lors d'une connexion au Compte Utilisateur et aux Services.

Exceliances SAS se réserve le droit de modifier ces documents sans préavis et dans les limites de responsabilité explicitées dans le chapitre « Responsabilités » des présentes Conditions.

La « Documentation en Ligne » est la propriété exclusive d'Exceliances. Pour toute reproduction se référer au chapitre Propriété Intellectuelle des présentes Conditions.

« **Paiement à l'Utilisation** » : achat de Contenus et/ou de Contenus Numériques modifiables pour une (1) utilisation.

« **Utilisation** » s'entend ici comme une (1) génération des Contenus et/ou Contenus numériques pour :

- un (1) Client Final,
- et une (1) Mission d'Ingénierie Patrimoniale

« **Abonnement** » : Accord commercial donnant accès aux Services dont Easy-by-Exceliances® selon les modalités prévues à l'article 8.2.

Un Abonnement inclut la génération d'un(de) Compte(s) Utilisateur et de ses Identifiants.

« **Force Majeure** » : tout événement en dehors du contrôle raisonnable d'Exceliances SAS, tel que les guerres, insurrections, attaques terroristes, incendies, explosions, tempêtes, inondations, tremblements de terre, naufrages, épidémies, pandémies ou toute autre catastrophe naturelle ou technologique, tout fait du prince, ou tout autre événement remplissant les conditions de la force majeure en vertu de l'article 1218 du Code Civil.

« **Cas fortuit** » : tout événement en dehors du contrôle raisonnable d'Exceliances SAS bloquant ou limitant l'accès aux Services, tel que, sans être exhaustif, la foudre, un effondrement, une chute de pierre, une tempête, un incendie, une inondation, un conflit du travail, une grève totale ou partielle chez Exceliances SAS, le Client ou chez les fournisseurs, prestataires de services, une attaque informatique, une destruction des matériels d'hébergement des Services, une destruction des installations permettant l'accès aux matériels d'hébergement des Services, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique, etc.

« **Prestations** » : désigne les prestations détaillées à l'article 4 fournies par Exceliances SAS au Client dans le cadre du Contrat.

« **Anomalie** » : désigne un dysfonctionnement reproductible ou aléatoire mettant en cause des fonctionnalités de la Plateforme et/ou toute non-conformité fonctionnelle ou technique de la Plateforme

« **Portail Support** » : désigne le portail web à partir duquel le Client peut accéder aux Prestations de maintenance de la Plateforme.

« **Mise à jour** » : désigne une mise à jour de la Plateforme. Elle intègre des améliorations de la dernière version de la Plateforme et la correction d'éventuelles anomalies.

« **Versión majeure** » : désigne une nouvelle version commerciale complète de la Plateforme. Elle intègre des améliorations de la version précédente, de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux modules applicatifs.

3. MODALITES DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES

3.1 Demande d'inscription

Afin de souscrire aux Services, le Client est dans un premier temps invité à s'inscrire depuis la page web <https://easy.exceliances.fr/signin>.

Il est invité à identifier sa société (via sa dénomination sociale ou son numéro SIREN) et remplir un formulaire d'informations comprenant principalement ses nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone.

En cas d'inscription à la formule « Freemium », une fois sa demande d'inscription réalisée, celle-ci est étudiée par un opérateur d'Exceliances SAS qui vérifie les critères d'accès du Client aux Services, étant précisé que quelle que soit la formule d'inscription choisie, la souscription aux Services est réservée :

- Aux professionnels de l'ingénierie patrimoniale,
- Âgés d'au moins dix-huit (18) ans et/ou en capacité de contracter.

Exceliances SAS se réserve le droit de rejeter l'inscription de toute personne ne correspondant pas à ces critères, notamment des personnes mineures, des particuliers, ou des concurrents d'Exceliances SAS.

Une fois la demande d'inscription validée par Exceliances SAS dans le cas d'une formule « Freemium », ou le paiement effectué dans le cas de la souscription à une formule d'abonnement payante, le Client reçoit un email confirmant ou rejetant l'inscription.

3.2 Conclusion du Contrat

Une fois son inscription validée, le Client peut utiliser la Plateforme gratuitement, souscrire un Abonnement et/ou commander des Contenus payants « à l'utilisation », dans les conditions qui suivent.

3.2.1 Souscription d'un Abonnement / Commande de Contenus

Si le Client souhaite souscrire un Abonnement, il sélectionnera l'Abonnement (et les options) qu'il souhaite commander depuis la Plateforme, et cliquera sur « Souscrire à l'Abonnement ».

Si le Client souhaite commander un Contenu payant « à l'utilisation », il cliquera sur « Générer un Contenu ». Il est précisé que tout préposé du Client passant commande sur la Plateforme est présumé autorisé à contracter au nom et pour le compte du Client, de sorte que tout Contenu commandé par l'un de ses préposés doit être payé par le Client.

Pour passer commande, le Client remplit avec exactitude un formulaire dans lequel il fournit ses informations de facturation (dénomination sociale, adresse de facturation). Le Client demeure seul responsable de l'exactitude des informations données. Une commande comportant des informations incomplètes ou erronées risquerait d'entraîner des erreurs ou des retards qui ne pourraient en aucun cas être imputés à Exceliances SAS.

Un bon de commande apparaîtra à l'écran, détaillant : la nature et le prix de l'offre retenue par le Client au tarif HT et TTC en vigueur.

Après avoir pris connaissance du bon de commande, le Client aura la possibilité de vérifier d'éventuelles erreurs et de modifier sa commande.

3.2.2 Validation définitive de la commande

Après avoir pris connaissance du bon de commande, et une fois que l'ensemble des informations demandées, y compris l'adresse de facturation, auront été validées et/ou modifiées par le Client, ce dernier cochera la case d'acceptation des présentes Conditions Générales et cliquera sur « Payer la commande ». Ce deuxième clic constitue une signature électronique. Cette signature a valeur entre les Parties au même titre qu'une signature manuscrite. Le bon de commande sera enregistré sur les registres informatiques d'Exceliances SAS, eux-mêmes conservés sur un support fiable et durable, et sera considéré comme preuve des relations contractuelles intervenues entre les Parties.

Le Client pourra procéder au paiement de l'Abonnement et/ou du Contenu dans les conditions de l'article 8.

3.2.3 Récapitulatif de la commande

Lorsqu'il aura validé son mode de paiement sur la Plateforme, un récapitulatif de la commande du Client s'affichera et mentionnera notamment le numéro de la transaction. La vente ne sera considérée comme définitive et le Contrat conclu qu'après l'affichage du récapitulatif de la commande par Exceliances SAS, lequel vaut accusé de réception de la commande (ci-après « le Contrat »).

3.2.4 Généralités

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Exceliances SAS constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

En tout état de cause, Exceliances SAS se réserve le droit de refuser toute commande en cas de litige existant avec le Client, de non-paiement total ou partiel d'une commande précédente par le Client. La responsabilité de Exceliances SAS ne pourra alors être engagée.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de Exceliances SAS.

Toute modification demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la mise à disposition de la Plateforme et/ou des Prestations, étant précisé que Exceliances SAS se réserve seule le droit de donner suite à une telle demande.

3.3 Accès aux Services

La Plateforme est mise à disposition du Client par Exceliances SAS sur le Cloud, en mode « SaaS ».

L'accès à la Plateforme sera effectué par le Client sur son propre matériel doté de la configuration requise et sous sa propre responsabilité, conformément aux instructions données par Exceliances SAS. Ainsi, le Client est informé que l'accès à la Plateforme en mode « SaaS » requiert qu'il dispose d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone ainsi que d'une connexion internet.

Une fois le Contrat conclu, Exceliances SAS attribuera à l'Utilisateur désigné par le Client, un compte Utilisateur et un jeu d'Identifiants uniques, personnels, confidentiels et intransmissibles. Les Identifiants et les droits d'accès et d'utilisation des Services en résultant, sont exclusifs et non transmissibles, que ce soit à titre gratuit ou payant.

Le Client est seul responsable de l'utilisation des Identifiants par le(s) Utilisateur(s) désigné(s) et de l'utilisation des Services dont Easy-by-Exceliances® et devra répondre du respect du Contrat par ses collaborateurs, salariés et autres intervenants ou prestataires.

Exceliances SAS sera très vigilante à ce que les Identifiants ne soient utilisés que par l'Utilisateur indiqué dans le présent Contrat.

Afin de permettre le contrôle du respect de cette clause, le Client et l'Utilisateur autorisent Exceliances SAS à exercer son droit de contrôle de quelque manière que ce soit et notamment par des outils spécialisés tels que le "tracking sur Internet" permettant par exemple de relever et enregistrer les adresses IP des postes se connectant aux Services et à Easy-by-Exceliances® grâce à un même code.

En cas de manquement constaté par Exceliances SAS, celle-ci adressera au Client une facture de régularisation calculée en fonction du nombre d'Utilisateurs effectif, que le Client s'engage à régler conformément aux présentes.

En cas de besoin de modification, de perte ou d'utilisation non autorisée de son Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants, l'Utilisateur doit informer immédiatement Exceliances SAS en envoyant un message à l'adresse de contact indiquée sur le Site Internet : www.exceliances.fr.

4. PRESTATIONS

La conclusion du Contrat par le Client implique la réalisation par Exceliances SAS des Prestations qui suivent.

4.1 Fourniture des Services

Exceliances SAS fournit au Client les Services en mode « SaaS » conformément à l'article 3.2 et aux Conditions Générales d'Utilisation.

4.2 Maintenance de la Plateforme

La conclusion d'un Contrat par le Client implique la réalisation par Exceliances SAS d'une Prestation de maintenance de la Plateforme.

A défaut de disposition contraire figurant au Contrat, les conditions de la maintenance sont celles décrites ci-après.

La Prestation de maintenance comprend la maintenance corrective et la maintenance évolutive de la Plateforme.

4.2.1 Maintenance corrective

Ce service de maintenance est accessible via le Portail Support mis à disposition du Client par Exceliances SAS, pendant les plages horaires précisées au Contrat.

Le Client désignera parmi son propre personnel un Administrateur système avec lequel Exceliances SAS pourra se mettre en contact en permanence.

Le Client, via l'Administrateur système, s'engage à signaler à Exceliances SAS les défauts de fonctionnement ou les problèmes divers rencontrés lors de l'utilisation de la Plateforme et ce, via le Portail Support mis à disposition du Client.

La prise en compte de la demande d'intervention du Client formulée sur le Portail Support, intervient par l'émission par Exceliances SAS d'un ticket incident. Exceliances SAS effectuera le diagnostic de mauvais fonctionnement de la Plateforme dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la Prestation de maintenance corrective, Exceliances SAS s'engage à :

- tout mettre en œuvre pour assurer la correction des erreurs de la Plateforme, c'est à dire pour corriger les défauts qui sont à l'origine de l'anomalie de fonctionnement, ou de la non conformité de la Plateforme par rapport à la Documentation en ligne de la Plateforme. S'il ne peut être procédé immédiatement à la correction de la Plateforme, Exceliances SAS devra rechercher activement une solution de contournement et procéder à la mise en œuvre de la solution de contournement, après accord du Client, dans les meilleurs délais, étant précisé que la solution de contournement est provisoire et sera complétée par une correction définitive ;
- informer le Client de toute anomalie identifiée et à faire ses meilleurs efforts pour procéder à sa correction.

Par ailleurs, Exceliances SAS s'engage à fournir une réponse dans un délai raisonnable aux questions éventuellement posées par le Client, relatives à la Plateforme ou à sa documentation technique.

Le Client s'engage à mettre à disposition de Exceliances SAS, tous les documents et fichiers permettant de mieux comprendre et de diagnostiquer les éventuelles anomalies.

Le Client effectuera la sauvegarde de ses données et de ses fichiers, Exceliances SAS déclinant toute responsabilité en cas de destruction accidentelle des données du Client au cours des opérations de maintenance.

Exceliances SAS ne sera pas tenue d'assurer la maintenance souscrite par le Client dans les cas suivants:

- non paiement du prix, tel que défini à l'article 7, par le Client ;
- refus de la part du Client d'accepter une Mise à jour proposée par Exceliances SAS, qui ne modifie pas les fonctionnalités mais évite la génération d'incidents que Exceliances SAS a identifiés ;
- utilisation de la Plateforme non conforme à la Documentation en ligne et/ou aux prescriptions écrites transmises au Client;
- détériorations provoquées par un usage abusif, des négligences ou erreurs de manipulation du fait du Client ;
- défaillances liées à l'utilisation par le Client d'un matériel obsolète, non adapté ou défectueux;
- intervention du Client ou d'un tiers sur la Plateforme non autorisée par Exceliances SAS.

4.2.2. Maintenance évolutive

Exceliances SAS fournit au Client au fur et à mesure de leur réalisation, les versions améliorées de la Plateforme consistant en des améliorations des fonctions existantes, des arrangements, des harmonisations, adaptations, réactualisations de la Plateforme ainsi que des nouvelles versions et Mises à jour de la Plateforme et plus globalement, toute nouvelle Version Majeure de la Plateforme. Les documentations associées aux évolutions, corrections, et Mises à jour de la Plateforme seront téléchargeables sur le Portail Support.

4.3 Hébergement

La conclusion du Contrat par le Client implique la réalisation par Exceliances SAS d'une Prestation d'hébergement de la Plateforme et des Données Client Final.

Le Client est informé que la Prestation d'hébergement est sous-traitée par Exceliances SAS à un prestataire tiers. Le taux de disponibilité des données est précisé au Contrat.

Exceliances SAS rappelle que la mise en œuvre des Services implique la collecte, le traitement et l'hébergement de données à caractère personnel.

En conséquence, Exceliances SAS fait héberger les Données Client Final à caractère personnel, auprès d'un hébergeur agréé au sens des dispositions précitées, la société PHPNET France – Nuxit – Groupe Magic Online, société au capital de 4950€ immatriculée sous le numéro 451 878 128 RCS Grenoble et dont le siège social est situé à Grenoble (38100), 97-97 Bis Rue Général Mangin.

4.4 Installation de Services

Une Prestation particulière d'installation d'un(des) Service(s) d'Exceliances SAS et/ou d'un Logiciel Tiers (sur site du Client où à distance) peut être réalisée par Exceliances SAS, selon les modalités fixées au Contrat le cas échéant.

Afin de permettre à Exceliances SAS de procéder à cette installation, il appartient au Client à ses frais exclusifs :

- D'organiser et de faciliter l'accès du personnel d'Exceliances SAS au site d'installation tant pour une installation sur place qu'à distance ;
- D'entreprendre toutes démarches nécessaires auprès du responsable du réseau informatique du Client afin de permettre l'intégration des Services et des Logiciels associés ;
- Et plus généralement, de déférer à toute préconisation mentionnée par Exceliances SAS dans les Documents Contractuels.

Exceliances SAS ne sera tenue de procéder à aucune intervention en cas de modifications ou dysfonctionnements des systèmes informatiques, télématiques, du matériel ou des autres logiciels du Client ou de son(ses) Utilisateur(s).

Lorsque les Services comportent une partie applicative ou qu'elle emporte l'usage d'un Logiciel Tiers, les conditions générales d'utilisation du fabricant ou de l'éditeur de la partie applicative ou du Logiciel Tiers seront applicables au Client et à son(ses) Utilisateur(s) au même titre que les présentes CGU d'Exceliances SAS.

Les droits du Client et de son(ses) Utilisateur(s) sur la partie applicative ou le Logiciel Tiers seront ceux prévus dans les CGU et / ou CGV d'Exceliances SAS, du fabricant ou de l'éditeur.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Il appartient au Client :

- de déclarer des informations complètes et exactes lors de la conclusion du Contrat, et de les mettre à jour en cas de changement ;
- de désigner un correspondant compétent qui reste l'interlocuteur d'Exceliances SAS pendant toute la durée des Prestations ;
- de s'assurer que les instructions nécessaires parviennent en temps voulu à Exceliances SAS pour lui permettre de remplir normalement ses Prestations ;
- de remettre ou de faire remettre par ses partenaires, dans les délais convenus, tous les documents de travail, fichiers, éléments (etc.) nécessaires à la réalisation des Prestations ;
- d'utiliser la Plateforme uniquement dans le cadre de son activité professionnelle et en tout état de cause à ne pas l'utiliser à des fins non prévues par les présentes conditions générales ;
- de ne pas usurper d'identité ni tenter de se connecter à un compte autre que le sien ;

- de ne pas se livrer à des analyses du système assimilables à du reverse engineering ;
- de ne pas supprimer tout ou partie de la Plateforme ni de son environnement technique sans autorisation de Exceliances SAS;
- de ne pas télécharger de virus ou de fichiers potentiellement dangereux pour l'intégrité de la Plateforme ;
- de s'assurer que le contenu publié sur la Plateforme respecte en tout point la réglementation applicable.

Si Exceliances SAS doit clôturer l'accès d'un Client à son compte pour non-respect de ses obligations au titre des présentes conditions générales, Exceliances SAS sera en droit de résilier le Contrat conformément à l'article 9.2, sans préjudice de tout dommages-intérêts que Exceliances SAS pourrait être en droit de demander, ainsi que d'éventuelles poursuites pénales lorsque le comportement est susceptible d'être qualifié d'infraction pénale.

6. RESPONSABILITES

Il appartient au Client de communiquer ses besoins à Exceliances SAS et de veiller à ce que les Services auxquels il souscrit correspondent en tout point à ses attentes. Exceliances SAS ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client lorsque les Prestations livrées sont conformes à celles commandées. La conformité à la commande s'apprécie par référence au Contrat.

En cas de doute sur l'interprétation d'une clause ou en l'absence de mention permettant de déterminer précisément l'étendue des obligations de Exceliances SAS, le Client reconnaît que les obligations de Exceliances SAS s'entendront comme des obligations de moyen. Exceliances SAS pourra toujours faire obstacle à une action en responsabilité par une mise en conformité ou par le remplacement d'un Service non conforme.

Tant pendant la durée du présent Contrat qu'après sa résiliation, le Client est seul responsable de la consultation, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation des Contenus et Contenus Numériques fournis par les Services dont Easy-by-Exceliances®.

La responsabilité d'Exceliances SAS ne peut être mise en cause, tant vis-à-vis des tiers que du Client ou de l'Utilisateur, pour les conséquences de l'utilisation des résultats des Services et d'Easy-by-Exceliances® par le Client ou d'omissions à la suite d'une consultation ou étude patrimoniale infructueuse, défectueuse, partielle ou erronée, ou de la mauvaise utilisation des réponses, Contenus et/ou Contenus Numériques.

Le Client déclare et garantit qu'il exerce sa pratique professionnelle en toute indépendance, selon ses obligations légales et réglementaires personnelles et sous sa responsabilité exclusive. En conséquence, le Client déclare et garantit Exceliances SAS que celle-ci ne peut en aucun cas être tenue responsable de la non-exécution ou de la mauvaise exécution d'une quelconque prestation proposée par le Client et ses Utilisateurs aux Client Finaux et qu'elle ne pourra être redevable d'aucune somme à ce titre.

En conséquence, Exceliances SAS ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, pour civilement responsable envers le Client, les Utilisateurs ou des tiers, de quelconque dommage direct ou indirect, perte d'exploitation, perte de chiffres d'affaires, préjudice financier et commercial découlant de l'utilisation des informations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, un retard de mise en ligne ou autre raison ; ce d'autant plus que le progiciel Easy-by-Exceliances® s'adresse à des professionnels de l'Ingénierie Patrimoniale, des professionnels du Chiffre et du Droit (Experts-comptables, Avocats, Notaires) et des professionnels du Conseil en Gestion de Patrimoine et de la Gestion de Fortune (exemples : CGP indépendants, exerçant en Banque ou Assurance, Ingénieurs Patrimoniaux, Family Officers).

En aucun cas, Exceliances SAS ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation des Services et d'Easy-by-Exceliances®, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits et services visés aux présentes.

En outre, aucune assistance procurée par Exceliances SAS dans l'utilisation des produits et services ne peut créer de garantie supplémentaire par rapport aux présentes conditions.

EN TOUTES HYPOTHESES, SOUS RESERVE DU CAS D'UNE FAUTE LOURDE OU DOLOSIVE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE EXCELIANCES SAS NE POURRA EXCEDER LE MONTANT PAYE PAR LE CLIENT EN CONTREPARTIE DE SES OBLIGATIONS AU TITRE DE L'ANNEE AU COURS DE LAQUELLE L'INEXECUTION REPROCHEE A EU LIEU.

Le Client reste responsable des données présentes sur son installation PC et Multimédia. La responsabilité d'Exceliances SAS en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée.

7. PRIX

Les prix sont exprimés hors taxes (HT) et en euros (€). Ils sont détaillés au Contrat et dépendent de l'offre choisie par le Client.

Le prix des Services est fixé aux tarifs en vigueur au jour de la souscription desdits Services par le Client et figurant au Contrat.

8. SOUSCRIPTION, FACTURATION ET REGLEMENT

En contrepartie des Prestations fournies par Exceliances SAS au Client, celui-ci s'engage à payer les Services auxquels il souscrit depuis la Plateforme, à savoir :

- Soit un Abonnement (hors Abonnement « Freemium »)
- Soit la génération et l'utilisation de Contenus ou Contenus Numériques à l'Utilisation (Paiement à l'Utilisation) suivant le niveau d'Abonnement choisi

Exceliances SAS pourra solliciter des garanties de paiement lors de la souscription des présentes, sous la forme qu'elle jugera la plus appropriée.

Les prix mentionnés au présent article devront être réglés par le Client conformément à l'article 8.3.

8.1 Abonnement

Exceliances SAS propose différents types d'Abonnement, gratuit ou payant, avec ou sans engagement, lesquels sont décrits sur la Plateforme.

Le Client a également la possibilité de choisir différentes options dans le cadre de la souscription de son Abonnement (accès au Chatbot d'IA générative, Ingénierie sociale dans le cadre d'un abonnement Premium, etc.).

L'Abonnement et les options sélectionnés par le Client et leurs modalités figurent au Contrat.

Lorsque le Client souscrit à l'option relative au Chatbot d'IA générative, les conditions particulières figurant en Annexe des présentes CGV s'appliquent.

8.1.1 Prix

Le prix de l'Abonnement choisi par le Client est indiqué sur la Plateforme et est rappelé au moment de la souscription du Contrat par le Client.

L'Abonnement est facturé soit au comptant, soit mensuellement par Exceliances SAS, et doit être réglé dans les conditions de l'article 8.3.

8.1.2 Durée / Engagement

Les Abonnements proposés par Exceliances SAS sont des abonnements avec ou sans engagement, au choix du Client.

Abonnements sans engagement

L'Abonnement sans engagement est conclu pour une durée indéterminée et sans engagement pour le Client. Il peut être résilié à tout moment par le Client, par lettre recommandée avec accusé réception, étant précisé que tout mois entamé est dû et doit être payé par le Client.

Abonnements avec engagement

L'Abonnement avec engagement est conclu pour une durée déterminée de douze (12) mois, sauf mention contraire prévue au Contrat, et engage le Client pendant toute cette durée.

Au terme de cette durée initiale, l'Abonnement est renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques, sauf dénonciation de l'Abonnement adressée par le Client à Exceliances SAS via l'onglet de résiliation disponible depuis son compte sur la Plateforme, par email ou par lettre recommandée avec accusé réception au moins trois (3) mois avant l'échéance de la période en cours.

8.1.3 Révision du prix de l'Abonnement

A l'issue de l'échéance initiale de l'Abonnement, puis à chaque date de renouvellement, le prix de l'Abonnement pourra être révisé suivant l'indice SYNTEC selon la formule suivante : $P1 = P0 \times (S1/S0)$ avec P0 le prix de référence sachant que le prix de référence est pour la première période d'abonnement le prix à la date de signature, pour les périodes suivantes, le prix révisé (P1) de la période d'abonnement précédente, P1 le prix révisé de l'abonnement, S0 le dernier indice SYNTEC publié à la date de la précédente révision du prix et S1 le dernier indice SYNTEC publié à la date de la révision du prix.

8.2 Paiement à l'Utilisation

Le Client peut utiliser des Contenus ou Contenus Numériques depuis la Plateforme mise à sa disposition, qui sont alors facturés à l'Utilisation (Paiement à l'Utilisation) suivant le niveau d'Abonnement choisi.

8.2.1 PRIX

Le prix d'un Paiement à l'Utilisation varie suivant l'Abonnement choisi par le Client. Le prix est indiqué au Contrat lors de la souscription à l'Abonnement.

Ce montant sera facturé et devra être réglé au déclenchement de la génération des Contenus et Contenus Numériques modifiables (exemples : PowerPoint®, Word® ou Excel®), dans les conditions de l'article 8.3.

8.2.2 Durée

Un Paiement à l'Utilisation de Contenus ou Contenus Modifiables obtenu(s) via Easy-by-Exceliances® est valable pour **une (1) génération des Contenus et/ou Contenus numériques** pour :

- **un (1) Client Final**

8.3 Conditions de règlement des Services

Les règlements sont effectués par le Client par carte bancaire via la prestataire de paiement en ligne « Stripe ». Le Client est invité à renseigner le nom du titulaire de la carte, le numéro de carte bancaire, suivant le type de cette dernière, la date d'expiration de celle-ci ainsi que le numéro cryptogramme. Toutes les données bancaires saisies font l'objet d'un traitement sécurisé et sont immédiatement cryptées. Ces informations sont uniquement accessibles au partenaire Stripe, afin qu'il puisse se mettre en relation avec la banque du Client. Le Client reconnaît qu'à aucun moment ses données bancaires ne transitent sur le système informatique d'Exceliances SAS, qui ne pourra donc voir sa responsabilité engagée en cas de soustraction frauduleuse des données bancaires du Client.

En procédant à un règlement via la Plateforme, Le Client reconnaît accepter les conditions d'utilisation de Stripe qui lui sont applicables. Une fois le paiement Stripe validé, le Client pourra terminer sa commande sur la Plateforme.

Toute somme non payée dans les délais prévus sera productive d'intérêts au triple du taux d'intérêt légal et donnera lieu au paiement d'une indemnité de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Les pénalités de retard sont exigibles dès le premier jour de retard sans qu'une mise en demeure ou un quelconque rappel soit nécessaire et courent jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dues, intérêts compris.

Le Client ne pourra invoquer quelque cause que ce soit pour différer ou modifier les conditions de paiement ou procéder à une réduction unilatérale du prix. En cas de défaut de paiement dans les délais prévus et quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, Exceliances SAS aura la faculté d'exiger le paiement immédiat du solde restant dû, de suspendre l'accès à la Plateforme, sans préjudice de demander des dommages et intérêts et/ou la résiliation ou résolution du Contrat.

8.4 Mise à jour des tarifs

Exceliances SAS se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment.

En cas de modifications des tarifs relatifs aux Abonnements sans engagement, Paiement à l'Utilisation, Exceliances SAS avertira le Client par courriel et/ou courrier recommandé avec accusé de réception (LRAR) au moins deux (2) mois avant l'application des nouveaux tarifs, période pendant laquelle le Client pourra s'il le souhaite résilier son Contrat par lettre recommandée avec accusé réception adressé à Exceliances SAS. A défaut de notification de la résiliation du Contrat par le Client auprès d'Exceliances SAS avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs et le Contrat se poursuivra normalement.

En cas de modifications des tarifs d'Abonnement avec engagement, Exceliances SAS notifiera au Client la mise à jour des tarifs au moins deux (2) mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Le Client pourra alors procéder à la résiliation du Contrat conformément aux dispositions de l'article 8.2.2. A défaut de dénonciation du Contrat par le Client conformément aux dispositions de l'article 8.2.2, les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de la date de renouvellement de l'Abonnement.

9. SUSPENSION DES SERVICES ET RESILIATION DU CONTRAT

9.1 Suspension de l'accès aux Services

L'accès aux Services peut être suspendu à tout moment par Exceliances SAS, avec effet immédiat en cas de non-paiement d'une facture par le Client, mais également dans le cas où les Services ne pourraient être correctement réalisés du fait du Client et/ou de son Utilisateur, du fait d'un Partenaire, ou d'une modalité technique compromettant l'accès aux Services.

9.2 Résiliation du Contrat pour faute

En cas d'inexécution par l'une des Parties des obligations qui sont mises à sa charge par le Contrat, la Partie non fautive pourra mettre fin audit Contrat trente (30) jours après une mise en demeure de s'exécuter envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception manifestant son intention de faire application de la présente clause et demeurée infructueuse, sans qu'il soit besoin de recourir à aucune formalité judiciaire et ce, sous toutes réserves de dommages et intérêts.

La présente clause s'appliquera notamment en cas de manquement du Client à ses engagements détaillés à l'article 5, en cas de défaut de paiement, en cas de non-respect des droits de propriété intellectuelle d'Exceliances SAS, de non-respect de l'engagement de confidentialité ou, d'une manière générale, de tout manquement à l'obligation d'exécution loyale du Contrat.

Dans le cas où, du fait de la nature de l'obligation inexécutée, il n'est pas possible pour la Partie défaillante d'y remédier (exemple : manquement à une obligation de ne pas faire), le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des Parties sans préavis, à la date de réception de la notification de la résiliation.

9.3 Conséquences de la résiliation

En cas de cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, Exceliances SAS sera libérée de son obligation de livrer.

Dans l'hypothèse où les sommes dues au titre de la période d'engagement en cours n'auraient pas encore été payées par le Client à la date de cessation anticipée du Contrat, le Client sera redevable envers Exceliances SAS de l'intégralité des sommes dues jusqu'au terme de la période d'engagement.

La résiliation anticipée du Contrat n'emportera aucun dédommagement et/ou remboursement par Exceliances SAS des sommes payées par le Client au titre de la période de souscription en cours, sauf en cas de cessation anticipée du Contrat pour faute d'Exceliances SAS, qu'il appartiendra au Client de justifier.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Généralités

Exceliances est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments qui composent les Services, leur Interface Utilisateur, la Base de Données Exceliances, les Contenus et les Contenus Numériques tels que, sans s'y limiter, les textes, tableaux, illustrations, illustrations chiffrées, graphiques, programmes, fiches, fichiers, fonds documentaires, bibliothèques, photographies et images, marques, logos ... ; ou Exceliances s'est vue concéder les licences nécessaires sur les droits de propriété intellectuelle y afférent.

Le Contrat ne saurait conférer au Client un quelconque transfert de droits de propriété intellectuelle sur ces éléments.

Sous réserve du paiement du prix des Prestations fournies par Exceliances SAS et l'acceptation des présentes conditions générales, Exceliances SAS concède au Client un droit personnel, non cessible, non exclusif, d'utilisation des Services.

Cette licence est consentie dans le monde entier, pour la durée du Contrat.

Cette licence est exclusive de la concession de tout autre droit et n'emporte en aucun cas le droit de faire tout acte non expressément autorisé et notamment les droits de copie, de traduction, d'adaptation, d'arrangement ou toute autre modification des Services et/ou de leurs composants.

Le Client s'interdit tout usage des Services dont Easy-by-Exceliances®, de ses Contenus et Contenus Numériques à des fins autres qu'à destination de sa clientèle directe (Client Final) en matière de conseil patrimonial. De même, il s'interdit de publier, de diffuser, d'utiliser comme support à l'élaboration ou à la dispense d'une formation, ou de vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus, quels qu'ils soient, auxquels il accède.

Le Client s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres, détenus par Exceliances SAS, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle relatifs aux bases de données.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire ou représenter les données contenues dans les fonds documentaires, Contenus et Contenus Numériques dans leur intégralité. Il s'interdit également de procéder à toute création de liens hypertextes, reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de l'interface utilisateur, des bases de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles de l'interface utilisateur, des Contenus, Contenus Numériques et des Bases de données.

Toute autre utilisation non prévue par le Code de la Propriété Intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite de la société Exceliances.

Sous ces réserves et à la condition de mentionner clairement le copyright Exceliances SAS, le Client est autorisé à imprimer ou à reproduire des données contenues dans les Contenus et Contenus Numériques modifiables pour la production d'une (1) Mission d'Ingénierie Patrimoniale pour un (1) Client Final et la reproduction des Contenus et Contenus Numériques à fin de présentation de cette Mission d'Ingénierie Patrimoniale à son Client Final uniquement.

Les marques « Exceliances® », « Easy-by-Exceliances® » sont des marques régulièrement déposées et enregistrées auprès de l'INPI.

Le présent Contrat n'emporte aucunement le droit d'utiliser les marques, signes et logos Easy-by-Exceliances® et/ou Exceliances et/ou Exceliances SAS dans des documents publicitaires et/ou commerciaux. Toute utilisation,

imitation ou reproduction de ces dénominations ne pourront se faire qu'avec l'accord exprès et formel de la société Exceliances SAS.

Toute reproduction, représentation, diffusion ou exploitation de quelque nature que ce soit et par quelque moyen que ce soit de l'un quelconque des éléments susvisés, sans l'autorisation écrite et préalable d'Exceliances SAS, est strictement interdite et constituerait un acte de contrefaçon sanctionné par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client garantit que tous les éléments remis à Exceliances SAS dans le cadre de la réalisation des Prestations n'empiètent pas sur les droits de propriété intellectuelle des tiers. Il garantit Exceliances SAS contre toute conséquence de toute nature (incluant frais de procédure, honoraires d'avocat, dommages et intérêts et indemnités...) dans l'hypothèse où la responsabilité de Exceliances SAS serait recherchée par un tiers.

Le Client s'engage à faire respecter l'ensemble de ces dispositions par ses Utilisateurs.

10.2 Bases de données

Le Client conserve la propriété de l'intégralité du contenu de la Base de données Client dont il détient seul les droits *ab initio* en qualité d'auteur de son contenu et de producteur de base de données au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Le Client est en effet seul titulaire de ses Données Client Final utilisées via les Services.

De son côté, Exceliances SAS demeure seule titulaire des droits sur la Base de données Exceliances au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle, sous réserve des droits détenus par ses partenaires, le cas échéant.

Les parties reconnaissent que le Client et Exceliances SAS demeurent chacun titulaire des droits d'auteur qu'ils détiennent initialement ou par cession sur les autres éléments de leur Base de données respective.

11. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à ne pas divulguer les informations de quelque nature que ce soit portées à leur connaissance par l'autre partie de quelque manière que ce soit et à ne les utiliser que pour exécuter les obligations issues des présentes. Cette obligation de confidentialité survivra à la rupture de la présente relation pour quelque cause que ce soit pendant une période de cinq (5) ans. Les parties prendront vis-à-vis de leur personnel et partenaires toutes les mesures nécessaires pour assurer l'effectivité de l'obligation mentionnée ci-dessus et se portent fort du respect de cet engagement de confidentialité par ces derniers.

Sauf avis contraire écrit du Client, celui-ci autorise, sous réserve de l'ensemble des règles en vigueur, notamment ordinaires, qui lui sont applicables, Exceliances SAS à le citer parmi ses références clients dans ses documents commerciaux, quel qu'en soit le support (plaquette, site Internet etc.).

12. DONNEES

12.1 Sauvegarde des Données du Client Final

A l'exception des obligations légales applicables en pareille matière, Exceliances SAS n'est tenue à aucune obligation vis-à-vis du Client relative à la conservation des Données Client Final.

A ce titre, Exceliances SAS ne peut être tenue responsable en cas de défaut de stockage. Il appartient au Client d'assurer, le cas échéant, la conservation de ses Données Client Final, notamment par des copies de sauvegarde régulières. Exceliances SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des Données Client Final.

Toutefois, Exceliances SAS fera ses meilleurs efforts afin de conserver au mieux les Données Client Final du Client. En acceptant le Contrat, le Client autorise donc Exceliances SAS à réaliser des sauvegardes sécurisées des Bases de Données et de leur contenu ce qui inclut les Données Client Final et les Données Personnelles.

12.2 Données personnelles du Client

Dans le cadre de l'utilisation des Services, Exceliances SAS pourra être amenée à réaliser des traitements de données à caractère personnel du Client et/ou des Utilisateurs.

Le traitement des données personnelles des Utilisateurs est documenté dans les Conditions Générales d'Utilisation d'Easy-by-Exceliances®.

Les données personnelles du Client recueillies par Exceliances SAS dans le cadre de la souscription aux Services seront utilisées pour la gestion de la souscription, de l'abonnement et pourront être réutilisées à des fins de prospection commerciale.

Les données personnelles sont les suivantes : Nom, Prénom, adresse email, téléphone, Agence.

Le traitement repose sur la base légale de l'exécution du Contrat pour la souscription aux Services et la gestion de l'abonnement, et sur l'intérêt légitime d'Exceliances SAS pour la prospection commerciale.

Les données personnelles traitées peuvent relever d'un caractère obligatoire ou facultatif. Une indication est portée à la connaissance de la personne concernée lorsqu'elle le caractère obligatoire apparaît. La non-délivrance desdites données entraîne l'impossibilité de poursuivre les finalités mentionnées ci-dessus.

Les données personnelles du Client sont destinées au personnel habilité d'Exceliances SAS. Le Client accepte que des sous-traitants d'Exceliances SAS puissent également être destinataires de ses données personnelles. Si c'est le cas, Exceliances SAS s'assurent que ses sous-traitants répondent aux exigences de protection des données personnelles. Si les données personnelles du Client sont transférées en dehors de l'Union européenne, Exceliances SAS s'assure que le pays destinataire fasse l'objet d'une décision d'adéquation ou qu'une mesure de protection reconnue suffisante par la Commission Européenne soit mise en œuvre.

Les données à caractère personnel du Client sont conservées pendant toute la durée du Contrat, augmentée de trois (3) ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. Le Client est informé des droits qu'il peut exercer auprès d'Exceliances SAS aux fins de protection de ses données personnelles, à savoir :

- Le droit d'accéder à ses données à caractère personnel,
- Le droit de demander la correction de toute erreur figurant dans les fichiers,
- Le droit de faire effacer ses données à caractère personnel, de limiter leur traitement ou de s'y opposer,
- Le droit de s'opposer à la réception de documents de prospection commerciale à l'avenir,
- Et dans certaines circonstances, le droit de veiller à ce que ces informations soient transférées à la personne concernée ou soient transférées à un tiers,

Le Client peut faire valoir ses droits en contactant Exceliances SAS à l'adresse suivante : contact@exceliances.fr

Le Client est informé de son droit à introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui est l'autorité de contrôle du respect de la protection des données à caractère personnel, dont le siège est sis 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

12.3 Données Personnelles des Clients Finaux

L'ensemble des Données Personnelles des Clients Finaux est la propriété du Client. Le Client est responsable du traitement des Données Personnelles renseignées par ses Clients Finaux lors de l'utilisation de la Plateforme et des Services.

En sa qualité de responsable du traitement, le Client s'engage à respecter toute réglementation tant nationale qu'européenne applicable en matière de données personnelles, notamment, en permettant à tout moment à ses Clients Finaux d'exercer leurs droits d'accès, de modification et d'opposition aux données qui les concernent.

A ce titre, le Client garantit Exceliances SAS contre tout recours, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels Exceliances SAS pourrait prétendre du fait du non respect de ses engagements ci-dessus visés.

En qualité de sous-traitant, Exceliances SAS s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet du Contrat
- traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si Exceliances SAS considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Client. En outre, si Exceliances SAS est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- dans la mesure du possible, Exceliances SAS doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Toutefois, il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.
- aider le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.
- aider le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.
- notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.
- tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :
 - o le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
 - o les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement ;
 - o le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
 - o dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.

12.4 Réversibilité de la Base de données Client

En cas de cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit, le Client pourra solliciter par écrit la réversibilité de la Base de données Client, dans un délai maximal de trois (3) mois à compter du terme du Contrat.

La réversibilité de la Base de données Client s'entend de la compilation et la mise à disposition par Exceliances SAS au Client, de ses données sous un format exploitable. Dans ce cadre, Exceliances SAS s'engage à mettre à la disposition du Client, via un lien de téléchargement, dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de la demande écrite du Client, une copie de la dernière situation de la Base de données Client sous un format exploitable.

Il est convenu entre les Parties qu'à l'échéance du délai de trois mois fixé ci-dessus et en l'absence de demande de réversibilité du Client conformément au présent article, la Base de données Client sera supprimée par Exceliances SAS.

Les Parties conviennent des dispositions financières suivantes, en ce qui concerne la réversibilité de la Base de données Client :

- lorsque la cessation du Contrat découle de sa résiliation anticipée à l'initiative du Client pour manquement d'Exceliances SAS conformément à l'article 9.2, les opérations de réversibilité de la Base de données Client ne seront pas facturées au Client ;
- lorsque la cessation du Contrat découle de toute autre cause de rupture du présent Contrat, les opérations de réversibilité de la Base de données Client effectuées par Exceliances SAS pourront être facturées au Client, sur la base d'un devis préalable.

13.CESSION – SOUS-TRAITANCE

Exceliances SAS se réserve le droit de céder le présent Contrat sans formalités, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Exceliances SAS se réserve le droit de faire appel à tout sous-traitant de son choix dans le cadre de la réalisation des Prestations.

14.OPPOSABILITE DU CONTRAT

Le Contrat opposable au Client est celui en vigueur à la date de la souscription à l'Abonnement et/ou d'un Paiement à l'Utilisation.

Exceliances SAS se réserve la faculté de modifier le Contrat moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours durant lequel Exceliances SAS informera le Client de ladite modification. Le Client disposera alors de la faculté de résilier ou non le Contrat. Exceliances SAS recommande au Client d'imprimer et/ou de télécharger le Contrat afin d'en conserver une copie.

15.INVALIDITE PARTIELLE

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des Documents contractuels n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

16.LOI APPLICABLE, LANGUE DU CONTRAT ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond, comme pour les règles de forme et ce, notwithstanding les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Tous les documents du Contrat sont rédigés en langue française. Dans le cas où ils seraient traduits en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tout litige en relation avec la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des Conditions Générales de Vente, des Conditions Générales d'Utilisation et des Conditions Particulières sera soumis à la compétence des tribunaux du lieu du domicile d'Exceliances SAS, en l'occurrence Lyon (France).

17.PREUVE

Le Client et Exceliances SAS conviennent expressément que :

- Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques d'Exceliances SAS dans le cadre d'un système de cryptage seront considérés comme les preuves des communications et des différentes transmissions d'écrits et de documents électroniques entre le Client et/ou son(ses) Utilisateur(s) et la Plateforme et Exceliances SAS ;
- Après leur authentification, toute manifestation de leur volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la Plateforme, et notamment l'acceptation du Contrat, constitue

une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, et manifeste leur consentement en caractérisant sa preuve ;

- Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil, la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées ;
- Le Client ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Exceliances SAS dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit ;

Le Client accepte l'usage de la messagerie électronique pour la transmission des informations qu'il demande concernant la conclusion ou l'exécution des documents contractuels, mais également pour la réalisation des Services.

Annexe :

Conditions particulières relatives au module d'IA Générative EasyWealth IA®

1. Objet et Champ d'Application

La présente annexe s'applique spécifiquement dans le cadre de la souscription par le Client du module d'IA générative « EasyWealth IA », composé à la date des présentes d'un Chatbot IA générative et d'un outil de reconnaissance vocale et d'enrichissement de texte (ci-après "le Module IA") proposé par Exceliances SAS en complément du progiciel Easy-by-Exceliances. Cette annexe complète et fait partie intégrante des documents contractuels applicables entre les Parties.

2. Conditions d'accès au Module IA

Le Client peut activer l'accès au Module IA en souscrivant l'option correspondante.

Les fonctionnalités offertes par le Module IA sont détaillées dans l'offre commerciale.

3. Conditions financières

Le prix d'abonnement au Module IA figure à l'article 3 du Contrat.

Il s'agit d'un prix mensuel et par utilisateur.

Le prix varie en fonction de la formule choisie par le Client, avec ou sans engagement, ainsi que du nombre de requêtes souhaité par le Client.

Les conditions de facturation, de règlement et de révision du prix de l'abonnement au Module IA sont identiques à celles de l'Abonnement visé à l'article 8.2 des Conditions Générales de Vente.

4. Propriété Intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle relatifs au Module IA, y compris les algorithmes, les bases de données et les contenus générés, sont la propriété exclusive d'Exceliances SAS, dans la limite de la réglementation applicable et des droits de tiers.

Sous réserve de la souscription au Module IA et du complet paiement du prix correspondant, Exceliances SAS concède au Client une licence non exclusive et non transférable d'utilisation du Module IA et de ses composants, limitée à un usage professionnel en vue de la fourniture de services à ses Clients Finaux. Cette licence est consentie pour le monde entier, pendant la durée du Contrat.

5. Confidentialité et Protection des Données

Le Client est informé que l'utilisation du Module IA peut impliquer des traitements de données personnelles d'Utilisateurs, de Clients Finaux ou de tiers. Tout traitement de données personnelles effectué par le Client dans ce cadre relève de sa responsabilité en tant que « responsable de traitement » au sens de la réglementation relative à la protection des données personnelles. Exceliances SAS s'engage, à son niveau, à respecter les obligations qui lui incombent au regard de ladite réglementation, notamment à sécuriser les données et à ne pas les utiliser pour entraîner ses modèles ou à des fins non liées à la fourniture des Services.

6. Limitation de Responsabilité

Le Client est informé que le Module IA fonctionne grâce à un système d'intelligence artificielle.

Il reconnaît que, par nature, les systèmes d'intelligence artificielle sont nouveaux et comportent une part d'aléa importante dans leur exploitation. En tout état de cause, ils ne permettent en aucun cas de garantir une fiabilité constante des résultats.

En conséquence, Exceliances SAS n'offre aucune garantie et décline toute responsabilité envers le Client, ses Utilisateurs et ses Clients Finaux s'agissant des conséquences de l'utilisation du Module IA et de la fiabilité des réponses apportées.

Le Client assume l'entière responsabilité de l'utilisation du Module IA et des décisions qu'il prend sur la base des réponses fournies par le Module IA.

Il s'engage à informer ses Clients Finaux que les réponses fournies par le Module IA sont générées par une intelligence artificielle et ne peuvent remplacer des conseils professionnels.

7. Durée et Résiliation

Les conditions relatives à la durée et la résiliation de l'abonnement au Module IA sont identiques à celles de l'Abonnement visé à l'article 8.2 des Conditions Générales de Vente.

La résiliation du Contrat entraîne automatiquement la résiliation de la souscription au Module IA.